

Déconfinement progressif confirmé pour tous les départements **à partir du 11 mai.**Le 11 mai dans
les départements en
vert rouge

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences	Le 11 mai dans les départements en vert	Le 11 mai dans les départements en rouge
Crèches	Réouverture autorisée.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.	✓	✓
Écoles maternelles et primaires, collèges (6 ^e et 5 ^e)	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : réouverture des classes de 6 ^e et 5 ^e . (masques obligatoires dans les collèges).	✓	✓
Collèges (4 ^e et 3 ^e), lycées	Réouverture non autorisée	Dans les départements en vert le 2 juin, réouverture possible.	✗	✗
Enseignement supérieur	Réouverture non autorisée	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.	✗	✗
Entreprises	Réouverture autorisée.	Avec mesures de distanciations sociales. Télétravail doit être maintenu au maximum. Organisation des arrivées et des départs. Doivent délivrer des autorisations aux salariés*.	✓	✓
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Dans les départements en vert, réouverture à partir du 2 juin.	✗	✗
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux** > 40 000 m ²).	Mesures de distanciations sociales. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.	✓	✓
Chômage partiel	Mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 ^{er} juin.	À partir du 1 ^{er} juin, réservé aux parents dont les enfants ne sont pas accueillis à l'école.	✓	✓
Transports en commun	Réouverture avec 1 siège sur 2 condamné. (à la RATP: 75% du trafic assuré***)	Port du masque obligatoire dès 11 ans dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC et respect des règles de distanciation sociale.	✓	✓
Déplacements	Autorisés jusqu'à 100 km à vol d'oiseau à partir du domicile.	Au-delà, pour motif professionnel ou familial impérieux > attestation nécessaire.	✓	✓
Sport	Pratique individuelle	Mesures de distanciations sociales doivent être respectées.	✓	✓
	Interdit dans les lieux collectifs.	Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.	✗	✗
Cinéma, théâtres, salles de spectacles et grands musées	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.	✗	✗
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	Les associations professionnelles des bibliothèques préconisent une réouverture très progressive.	✓	✓
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.		✗	✗
Mariages, réunions de famille, obsèques	Limités.	Rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits, à l'exception des funérailles : jusqu'à 20 personnes.	✓	✓
Parcs et jardins	Réouverture autorisée...	... dans les départements en vert.	✓	✗
Plages, lacs	Accès interdit	Dérogations préfectorales possibles.	✗	✗
Frontières	Restent fermées	Dérogations pour les travailleurs transfrontaliers.	✗	✗
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.	✓	✓
Masques		20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.		

*en Ile de France. **soumis à autorisation préfectorale. ***100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. En Ile de France, aux heures de pointe, transports réduits aux trajets domicile-travail/domicile (attestation de l'employeur nécessaire). Sources: gouvernement, médias